

## Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 15 janvier 2015

### question des organisations syndicales

OS	Division	question	Éléments de réponse de la DIRM
CFDT	DGMEM	Mise en place des PPMS dans les LPM	<p><i>Le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs a fait l'objet d'une circulaire Education nationale en date du 25 novembre 2015 . Elle est accompagnée d'un guide de rédaction.</i></p> <p><i>S'agissant des LPM, le PPMS a fait l'objet d'une présentation le 28 mai 2015 lors de la réunion des directeurs de LPM.</i></p> <p><i>Le lycée de la Rochelle , suite à la tempête Xynthia de 2010, a réalisé un plan de mise en sûreté.</i></p>
FSU	DGMEM	modalités des décharges qui seront accordées aux représentants des lycées maritimes dans les CHS-CT (circulaire interministérielle du 27 octobre 2014)	<p><i>Réponse de la DAM en octobre 2015</i></p> <p><i>La DAM souhaite d'abord valider la note portant sur les relations CHS/CHSCT</i></p> <p><i>La DAM étudiera ensuite la sujet et des propositions seront faites</i></p>
		articulation des registres SST des lycées avec ceux de la DIRM ?	<p><i>Les registres SST des LPM sont analysés en CHS des LPM, la DIRM en a connaissance à travers les C/R des CHS.</i></p>
		modalités et calendrier de la démarche de prévention des RPS dans les LPM ? Les personnels des lycées sont demandeurs, dont ceux de Nantes (perturbations engendrées par les travaux de restructuration) et d'Etel.	<p><i>La DIRM souhaiterait une démarche nationale pour que les 12 LPM puissent disposer d'une même méthode, demande exprimée lors du séminaire SST des LPM en mai 2015. Echanges en cours avec DAM.</i></p>
		demande de personnels du LPM de Nantes souhaitant mettre en place un CHSCT mais n'ayant plus de Conseiller de Prévention : quelle démarche suivre ?	<p><i>La direction du LPM Nantes nous a fait part des difficultés rencontrées (démission du CP , charge de travail pesant sur l'équipe de direction), la DIRM cherche en relation avec la DAM et le LPM des solutions. Il sera également nécessaire de convaincre une personne de l'établissement de reprendre la fonction de CP.</i></p>